

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 04 juillet 2024

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal, le jeudi 04 juillet 2024, à 17 heures 45, sous la présidence de M. Gérard TRAVERS, Maire, dûment convoqué le 28 juin 2024.

Etaient présents : M. Gérard TRAVERS, Mme Nathalie FORET-VETTIER, M. Joël PLANCHENAU, Mme Christelle PLANCHENAU, Mme Christine COMMERE, M. Benjamin GAUTIER, M. Jonathan LEBOURDAIS, Mme Sylvie VILFEU.

Absents excusés : Mme Nathalie BOIZARD (donne pouvoir à M. Joël PLANCHENAU), Mme Karine COLLET (donne pouvoir à Mme Sylvie VILFEU), Mme Pascale MARAQUIN (donne pouvoir à Mme Christelle PLANCHENAU), M. Fernand LUET.

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Nathalie FORET-VETTIER.

Nbre de membres : 12
Présents : 8
Absent(es) excusé(es) : 4
Absent :
Pouvoir(s) : 3
Quorum atteint : 7

Ordre du jour

☞ DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

☞ CITOYENNETÉ - ADMINISTRATIF - FINANCES :

- Recrutements suite aux appels de candidatures ;
- Adressage.

☞ VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION :

- Bilan inauguration de la fresque et scène ouverte du conservatoire Laval Agglomération.

☞ TRAVAUX - URBANISME – VOIRIE :

- Évolution des dossiers « inondations ».

☞ INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES/

-

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 juin 2024

Le Compte rendu n'étant pas validé par le secrétaire de séance à ce jour, il sera soumis à l'observation des Élus lors du prochain Conseil Municipal.

1- DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion du conseil, en application des délégations qui lui ont été accordées.

Aucune.

Exercice du droit de préemption

Date	Usage du bien	Adresse	Références cadastrales	Surface	Avis

Aucun

Devis acceptés :

- ✓ Devis TOUILLER : 20,00 €/mois pour une ligne téléphonique supplémentaire au secrétariat ;
- ✓ Convention SPA : 554,00 € pour l'accueil des animaux errants.

2- CITOYENNETÉ – ADMINISTRATIF - FINANCES

Proposition de modification de l'ordre du jour pour la prise en compte d'un sujet supplémentaire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de décider de l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour de cette séance.

Il s'agit d'une proposition de délibération qui ne peut être différée au prochain Conseil qui aura lieu le 05 septembre 2024 :

↳ Avenant de consultation d'appel d'Offres pour INGÉRIF (voirie).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour de cette séance.

DCM 074/JUIL/2024

Recrutements suite aux appels de candidatures

☞ Poste de secrétaire de Mairie :

Le contrat d'une durée de 3 ans de Madame Denise CHAUDET termine le 31 juillet 2024. Une annonce a été faite sur « Emploi Territorial » du CDG 53. 7 offres sont parvenues à la Mairie. Après étude des candidatures, 4 peuvent convenir au poste, dont 2 hors département.

Considérant que les 2 candidatures restantes en concurrence sont celle de Madame CHAUDET Denise et une secrétaire en remplacement non titulaire, les élus ont fait le choix de reconduire le contrat de Madame Denise CHAUDET pour 3 ans.

Un courrier sera envoyé aux 6 candidatures non retenues.

☞ Poste d'ATSEM :

21 candidatures ont été reçues.

Madame Constance VILFEU a proposé sa candidature. Elle est très appréciée des enfants, des parents et institutrices.

Suite aux entretiens réalisés par la commission et la proposition de celle-ci, les élus décident de reconduire le contrat Madame Constance VILFEU pour 1 an, intégrant l'activité d'ATSEM, de ludothèque et de services périscolaires.

☞ Postes animateurs (périscolaires) :

⇒ pour renouvellement de disponibilité :

6 candidatures ont été reçues pour les 2 postes.

Suite aux entretiens réalisés et considérant l'année 2023-2024 compliquée en gestion de personnel, le choix des élus a été de privilégier la sécurité avec des personnes formées, diplômées et ayant une connaissance de la structure de la commune.

Le contrat de Monsieur Quentin BOIZARD est reconduit pour 1 année.

⇒ pour fin de contrat :

Le contrat de Madame Cassandra POTTIER est renouvelé pour 1 année.

☞ Poste animateur du service jeunesse :

3 candidatures ont été reçues.

Suite aux entretiens et considérant les responsabilités liées au poste, la commission a fait le choix de ne pas reconduire le contrat de Monsieur Quentin PICQUET. Elle propose la candidature de Monsieur Adrien DEMAS, titulaire d'un poste d'animateur à la commune de Saint Berthevin.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le recrutement de Monsieur Adrien DEMAS au poste de directeur du service jeunesse par voie de mutation et **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir la demande de mutation de Monsieur DEMAS près de son employeur, puis de radier

Monsieur Quentin PICQUET et d'inscrire en son lieu et place, Monsieur Adrien DEMAS au tableau des effectifs.

DCM 075/JUIL/2024

⇒ Création d'un poste d'Adjoint d'animation à 35 heures et suppression du poste à 30 heures 30 :

En vue du remplacement de Monsieur Quentin PICQUET, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint d'animation du service jeunesse, à temps complet de 35 heures à compter du 1^{er} septembre 2024

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Ce poste pourra être ouvert aux grades suivants :

- ✓ Adjoint d'animation,
- ✓ Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe,
- ✓ Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe,
- ✓ Animateur,
- ✓ Animateur principal de 2^{ème} classe,
- ✓ Animateur principal de 1^{ère} classe

Les heures supplémentaires mises en place seront réparties pour des compléments de services périscolaires.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à cet emploi seront inscrits au budget communal.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** de créer un poste d'Adjoint d'animation du service jeunesse à temps complet de 35,00 heures et de supprimer le poste à 30 heures 30.

DCM 076/JUIL/2024

Adressage

Les travaux d'enregistrement sont en cours. L'achèvement est prévu à la fin du mois d'août 2024. Aucune modification ne sera apportée au principe de numérotation validé lors de la réunion de Conseil Municipal du 20 juin 2024. Quelques ajustements sont toutefois en cours.

Votre adresse de lieu-dit sera maintenue :

Exemple :

Monsieur et Madame DUPONT André
2, chemin des Fougères
La Futaie
53970 MONTIGNE LE BRILLANT

Des fournisseurs vont être consultés pour obtenir des devis concernant la fourniture de 250 numéros et environ 80 plaques de voies communales. Dès la livraison de ces plaques, probablement fin septembre, l'enregistrement sera officialisé et les nouvelles adresses

deviendront effectives. Un courrier de confirmation de la nouvelle adresse définitive sera adressé à chaque famille.

3 VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION

Bilan inauguration de la fresque et scène ouverte du conservatoire Laval Agglomération

L'inauguration de la fresque a eu lieu le 27 juin 2024. Elle s'est plutôt bien déroulée.

4 TRAVAUX – URBANISME - VOIRIE

Évolution des dossiers « inondations »

Suite aux intempéries orageuses du 18 juin 2024, 2 dossiers de demande de reconnaissance de l'état de « catastrophe naturelle » ont été déposés à la Préfecture.

Des travaux sont en cours pour les endroits nécessitant une intervention urgente. Des devis pour la réfection des chaussées les plus abimées ont été demandés.

Le budget prévu pour les « travaux de voirie » est dépassé. Une enveloppe supplémentaire « spéciale sinistre » va être budgétisée.

Avenant de consultation d'Appel d'Offres INGÉRIF

Un avenant à l'entreprise FTPB de – 9 050,57 € TTC a été proposé pour une réduction de 14 086,49 € HT concernant les travaux de voirie de la commune d'Ahuillé et des travaux supplémentaires pour la commune de MONTJEAN pour un montant de 6 544,35 € HT soit une déduction de 7 542,14 € HT (9 050,57 € TTC).

Le Conseil Municipal **VALIDE** l'avenant n°1 d'un montant de – 9 050,57 € TTC à l'entreprise FTPB.

DCM 077/JUIL/2024

Arrivée de Benjamin GAUTIER à 18h15

Questions diverses

☞ Contrôle des bâtiments :

Afin de se mettre en conformité avec le service de sécurité et le SDIS, un contrôle de l'éclairage de sécurité, de l'alarme et du désenfumage naturel doit être effectué. Un devis de la société CHUBB-SICLI a été fourni d'un montant de 2 320,25 € TTC.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis CHUBB-SICLI d'un montant de 2 320,25 € TTC.

DCM 078/JUIL/2024

5 INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Fermeture de la Mairie les samedis d'août 2024

La mairie sera fermée au public le samedi 20 juillet 2024, tous les samedis d'août ainsi que du 12 au 17 août 2024 inclus pour les congés d'été.

Permanence élections législatives

Les permanences pour le second tour, sous réserves de modification, sont :

Permanences	Dimanche 07 juillet 2024
8h00 à 10h30	- Nathalie FORET-VETTER - Alain BAUDRY - Sylvie VILFEU
10h30 à 13h00	- Christelle PLANCHENAU - Christine COMMERE - Cyrielle COUTARD (GAUTIER)
13h00 à 15h30	- Gérard TRAVERS - Benjamin GAUTIER - Lionel BEAUFORT
15h30 000 à 18h00	- Joël PLANCHENAU - Nathalie BOIZARD - Justin-Etienne VIOT

Calendrier

Date	Heure	Lieu	Objet
05/09/2024	20 h 00	Salle du Conseil	Conseil Municipal

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu le jeudi 05 septembre 2024 à 20 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 25.

Visé par le secrétaire,
de séance,
Le

Le Maire,